



Le Secrétaire général du ministère de Mines et des Carrières, Mabourlaye Nombé, a présidé, le vendredi 8 juin 2018, à Ouagadougou, la cérémonie de clôture de la première table ronde «Dialogue multi-acteurs sur la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) des industries extractives envers les éleveurs du Sahel».

Prendre clairement en compte les aspects élevage et pastoralisme dans les codes miniers et pétroliers, adopter des mesures contraignant les industries extractives à ne pas laisser leurs déchets à l'air libre, s'assurer de la représentation des éleveurs dans les cadres de concertation ou les commissions d'études d'impact des projets d'industries extractives. Ce sont, entre autres, les recommandations de la première table ronde multi-acteurs sur la Responsabilité sociale (RS) des Industries extractives (IE) envers les éleveurs du Sahel, organisée, les 7 et 8 juin 2018, à Ouagadougou par le Réseau Bilital Maroobé (RBM) des éleveurs du Niger et du Burkina Faso. La tenue de la rencontre se justifie, selon le Chargé de communication et de plaidoyer du RBM, Boubacar Soumaré, par le fait que les éleveurs sont, notamment, peu pris en compte dans la responsabilité sociale des industries extractives, pas associés ou consultés pour l'implantation de telles entreprises et peu ou pas indemnisés en cas de dommage. Pour le chargé de communication, il s'est agi, pendant deux jours, de réfléchir à la maîtrise des impacts néfastes de l'activité extractive sur l'élevage, notamment celui de transhumance. Au cours de leurs travaux, a confié M. Soumaré, les participants (représentants d'organisations interafricaines et sous-régionales, des ministères nigériens et burkinabè compétents, des organisations d'industries extractives, des éleveurs et des partenaires techniques et financiers) se sont attelés à définir les mesures tendant à assurer les droits des populations riveraines des sites d'extraction.

Elargir à d'autres pays

Comme moyens d'atténuation des effets néfastes des activités extractives, ils ont proposé que les sociétés permettent aux éleveurs d'utiliser les parties non exploitées des périmètres objet de permis d'exploitation. Ils ont aussi recommandé qu'au titre de la RSE, les IE financent directement les plans de développement des communes qui les abritent. Pour le secrétaire général du ministère des Mines et des Carrières, Mabourlaye Nombéré, la mise en œuvre et le suivi des recommandations permettront de renforcer la qualité des réalisations au titre de la RSE des IE au profit des éleveurs du Sahel et le dialogue entre les acteurs des deux secteurs d'activité. Les travaux de la rencontre de Ouagadougou ont consisté, selon Boubacar Soumaré, à des communications, une session de mise à niveau scientifique, une séance plénière de partage d'expériences et de témoignages et des ateliers thématiques de formulation de propositions concrètes. «Les travaux en atelier ont permis de faire une analyse approfondie du cadre juridique et politique des activités extractives et d'élevage, des meilleures pratiques à valoriser et des espaces de dialogue et de partage d'informations aux niveaux local, national et régional entre OSC et IE», a expliqué le chargé de communication. A ses dires, les participants ont décidé d'instaurer un cadre de concertation régulière entre les Etats nigériens et burkinabè, les IE et les communautés locales et que ce cadre soit élargi à d'autres pays que ceux pré-cités.

Jean Philibert SOME

Sidwaya